

# CAMPUS DES TALENTS

## LE DROIT DE LA FIN DE VIE

**Formatrice**

Sophie PIBAROT (Avocat)

### Objectifs

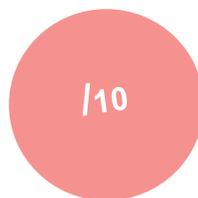
- Maîtriser les droits du patient en fin de vie
- Identifier les risques juridiques de leurs décisions
- Connaître les obligations professionnelles des soignants
- Clarifier les distinctions juridiques entre soins palliatifs, sédation, euthanasie et suicide assisté
- Savoir mettre en œuvre une procédure collégiale
- Adopter une posture soignante adaptée et juridiquement sécurisée

### Contenu

- Principaux textes de référence sur la fin de vie
- Traitements inutiles ou disproportionnés
- Principes de consentement éclairés et de soins adaptés à l'état de la personne
- Refus de soins
- Accès aux soins palliatifs
- Maintien artificiel de la vie
- La personne de confiance
- Volonté du patient
- Les directives anticipées
- Pratiques professionnelles
- Hypothèses de responsabilité des professionnels

## Modalité d'évaluation

- La présence à l'ensemble des modules est obligatoire
- Contrôle des connaissances théoriques via un QCM à l'entrée et à l'issue de la formation construit à partir des objectifs pédagogiques



## Remis à l'apprenant

### En début de formation

Livret d'accueil, planning de la formation, fiche programme.

### En fin de formation

Support papier du contenu de la formation, QCM d'évaluation corrigé.

C'est la note de satisfaction attribuée par les apprenants en 2024 sur cette formation

## Moyens pédagogiques

- Brainstorming, tables rondes, cours magistral

### Pré-requis

- Travailler dans un établissement de santé

### Public

- À destination de tout public travaillant en établissement de santé

#### Durée

7 heures  
soit 1 jour

#### Horaires

9h-12h30  
14h00 > 17h30

#### Lieu du stage

(si organisation inter)  
Campus des Talents  
d'Aésio Santé  
60, rue Robespierre  
42100  
Saint-Etienne

#### Groupe

De 6 à 10

#### Tarifs

Groupe : nous  
consulter

### Conditions de maintien

Un minimum de 6 participants est requis pour le maintien d'une session inter-établissement. L'annulation de la session se fera 10 jours avant son commencement si les conditions ne sont pas remplies. Le Campus des Talents dispose de locaux permettant d'accueillir les personnes à mobilité réduite. Si vous avez besoin d'un aménagement contactez nous pour sa mise en place.

